

## Question de td civil

Par **morgween**, le **13/02/2017** à **15:20**

Bonjour,

dans le td que j'ai a préparer, il y a une question sur laquelle je doute :  
"peut-on encore écrire que le corps humain est hors commerce ?"

je serai tentée de dire que oui, étant donné tous les articles qui interdisent entre autre le trafic d'organes, la GPA etc.. mais je suis presque sur qu'il y a une nuance à apporter, cependant je n'arrive pas à trouver dans quelle contexte on pourrait dire que le corps humain entre dans le commerce...

Par **Xdrv**, le **13/02/2017** à **16:26**

Bonjour,

La nuance que vous recherchez est peut être la non-patrimonialité.

Beaucoup d'éléments du corps humain sont donables, mais ce doit être à titre scrictement gratuit. On donne des éléments du corps (les organes) ou ses produits (sperme, sang) etc mais sans se faire rémunérer.